



**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
CONCERNANT LES MATÉRIAUX AU CONTACT
DES DENRÉES ALIMENTAIRES (OBJETS ET ÉQUIPEMENTS)**



Le fabricant Icemedics SL déclare que le gant jetable vert, commercialisé sous le nom de gant en nitrile noir MaxNitricecs Noir PF, avec les références 36612, 36613, 36614, 36615, a été importé en tenant compte des exigences de sécurité liées aux contacts avec les denrées alimentaires, telles que définies dans les directives et règlements européens.

Les spécifications contenues dans les normes européennes harmonisées pour les gants aptes au contact alimentaire sont les suivantes :

- Règlement européen 10/2011, EN 1186-5:2022, qui établit les normes de base nécessaires pour la vérification de la migration des constituants et des objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Conformément au Règlement (UE) 10/2011 de la Commission, la migration totale des produits susmentionnés n'a pas dépassé 10 mg/dm² dans les conditions de test suivantes :

Simulant	Température	Temps	Migration mg / dm ²
Eau déionisée	5°C	30 min.	ND
Acide acétique à 3 %	5°C	30 min.	4
Éthanol à 10 %	5°C	30 min.	ND

*ND : Non détecté

L'organisme responsable de la certification et de la conformité réglementaire est SGS, faisant référence à ce rapport de test N° CT/2018/70053C.

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant.

Valdemoro, le 15 mars 2022



ICEMEDICS
ICEMEDICS S.L. B-87284147

Carlos Cantavella Trapero, CEO